

DSEST *RENCONTRES SCIENTIFIQUES*

Département de santé environnementale et santé au travail
École de santé publique

Le jeudi 22 juin 2023
De 12h30 à 13h00
Via ZOOM

Comparaison et analyse des normes sur les concentrations de polluants du règlement sur les rejets à l'atmosphère (2001-10) avec les normes provinciales et internationales

Conférencière : Margot Denis, maîtrise en santé environnementale et santé au travail (Stage)

Directeur académique : Nolwenn Noisel, professeure au DSEST

Superviseur de stage : Alexandre Barris, APPR en protection en toxicologie en santé environnementale

Superviseur de stage : Geneviève Hamelin, Conseillère scientifique chez Institut national de santé publique du Québec

La pollution atmosphérique est responsable de nombreux décès prématurés à Montréal mais les valeurs des normes du Règlement sur les rejets à l'atmosphère, rédigé en 1986, n'ont pas été mises à jour depuis sa création. L'objectif du projet est de recommander des normes et interventions visant à améliorer la qualité de l'air extérieur, prenant en compte la santé et le contexte actuel.

La méthodologie est basée sur l'analyse de littérature : 1) littérature grise pour documenter les réglementations provinciales, nationales et internationales, 2) littérature scientifique pour compléter une revue interne compilée en 2021, réalisée sur Pubmed pour 9 contaminants en utilisant les concepts : "nom du polluant" + "air ambiant" + "effets sur la santé" et en excluant l'air intérieur.

Parmi les 9 contaminants étudiés, deux ne sont pas réglementés à Montréal ($PM_{2.5}$ et PM_{10}) et les normes montréalaises de trois contaminants sont supérieures aux valeurs guides de l'OMS (SO_2 , NO_2 , benzène). Bien que les concentrations des polluants atmosphériques mesurées à Montréal diminuent depuis vingt ans, certaines restent supérieures aux valeurs guides récentes de l'OMS ($PM_{2.5}$: $7,2 \mu g/m^3$ (Montréal, 2019-2021) vs. $5 \mu g/m^3$ (OMS) ; NO_2 : (8 ppb (Montréal, 2019-2021) vs. 5 ppb (OMS)).

Une révision des normes est nécessaire et devrait inclure toutes les sources de polluants, dont les sources diffuses émises par le secteur des transports, afin d'assurer une meilleure protection de la santé de la population montréalaise.